

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE PRINCIPALE DE NIORT SEVRE
40 RUE DES FRECHETTES
BP 530
79022 NIORT CEDEX

Accusé de réception en préfecture
049-2-27900806-20130624-06196-1-BF
Date de télétransmission : 07/06/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotés ou produits émis et rendus exécutoires par le conseil municipal de Niort, en vertu de la délibération en date du 24 juin 2013, en application de l'article 130 de la loi de finances pour 2013, en raison de l'absence de paiement des cotisations de taxe foncière par les contribuables concernés. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotés ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 26 avril 2013

Le comptable

Jean-Pierre SALES

Année	Sommes non recouvrées
2012	136,00
2011	3 117,00
2010	204,00
2009	198,84
2008	65,42
2007	
2006	
2004	
2003	
2002	
2001	257,26
2000	
TOTAUX	3 978,52

arrêté à la somme de **Trois mille neuf cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-deux Cents**

le conseil du 24 juin 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le 25 juin 2013

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT



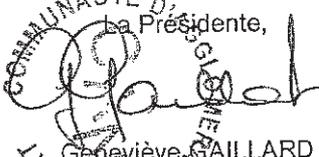
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demandes d'admission en non-valeurs Budget Principal Année 2013

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de NIORT pour le Budget Principal (27300 - liste NV 913562615), en raison des motifs énoncés dans les annexes.

Sommes non recouvrées	
Année	Budget Principal
2012	136,00
2011	3117
2010	204,00
2009	198,84
2008	65,42
2000	257,26
TOTAL	3 978,52

arrêté à la somme de trois mille neuf cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-deux Cents


 La Présidente,
 GENEVIÈVE GAILLARD
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

Accusé de réception en préfecture
 079-247900806-20130624-C61-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 01/07/2013
 Date de réception préfecture : 01/07/2013

ADMISSION EN NON-VALEURS JUIN 2013 - BUDGET PRINCIPAL

ANNEE	GE GESTIONNAIRE	MONTANT	CUMUL ANNEE
2000	Sports d'eau	257,26	257,26
2008	Conservatoire à Rayonnement Départemental	65,42	65,42
2009	Conservatoire à Rayonnement Départemental	198,84	198,84
2010	Conservatoire à Rayonnement Départemental	204,00	204,00
2011	Conservatoire à Rayonnement Départemental	204,00	3 117,00
	Développement Economique	2 913,00	
2012	Conservatoire à Rayonnement Départemental	136,00	136,00
		3978,52	3 978,52

SERVICE	MONTANT
Conservatoire à Rayonnement Départemental	806,26
Développement Economique	2 913,00
Sports d'eau	257,26
	3978,52

Accusé de réception en préfecture
 079-247900860330624-C61-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 01/07/2013
 Date de réception en préfecture : 01/07/2013

Accusé de réception
 079-247900806-20130624-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission 07/07/2013
 Date de réception 07/07/2013

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le tableau soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par

M. le Président

pour le budget 27304 CAN (liste NV 631921515)

pour le présent état.

Il est demandé, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 26 avril 2013



Le comptable

Jean-Pierre SALES

Année	Sommes non recouvrées
2012	0,64
2011	
2010	
2009	
2008	259,38
2007	1 844,77
2006	
2005	298,84
2004	666,89
2002	
2001	
2000	
TOTAUX	3 070,52

arrêté à la somme de **Trois mille soixante-dix Euros et cinquante-deux Cents**

le conseil du 24 juin 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le 25 juin 2013




MINISTRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



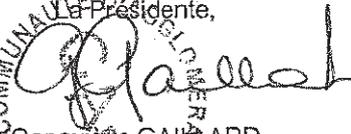
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demandes d'admission en non-valeurs Budget Accueil d'Entreprises Année 2013

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de NIORT pour le Budget Accueil d'Entreprises (27304 - liste NV 631921515), en raison des motifs énoncés dans les annexes

Sommes non recouvrées	
Année	Budget Principal
2012	0,64
2008	259,38
2007	1 844,77
2005	298,84
2004	666,89
TOTAL	3 070,52

arrêté à la somme de trois mille soixante-dix Euros et cinquante-deux Cents

La Présidente,

 Geneviève GAILLARD
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

Accusé de réception en préfecture
 079-247900806-20130624-C61-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 01/07/2013
 Date de réception préfecture : 01/07/2013

ADMISSION EN NON-VALEURS JUIN 2013 - BUDGET ACCUEIL D'ENTREPRISES

SERVICE GESTIONNAIRE	MONTANT	CUMUL ANNEE
Développement Economique	666,89	666,89
Développement Economique	298,84	298,84
Développement Economique	1 844,77	1 844,77
Développement Economique	259,38	259,38
Développement Economique	0,64	0,64
	3070,52	3 070,52

Accusé de réception en préfecture
 079-24790080610062406-13-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 07/07/2013
 Date de réception en préfecture : 07/07/2013

Accusé de réception en préfecture
N° 19-247900806-20130624-CES-06
Date de télétransmission : 11/07/2013
Date de réception par lettre : 17/07/2013

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par le conseil municipal de la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Niort (liste NV 954051115) en vertu de la délibération n° 11/2013 prise sur le présent état, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 26 avril 2013



Le comptable

Jean-Pierre SALES

2012	
2011	
2010	
2009	
2008	
2007	
2006	
2004	
2003	
2002	
2001	0,01
2000	
TOTAUX	0,01

arrêté à la somme de **Zéro Euro et un Cent**

le conseil du 24 juin 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le 25 juin 2013
LE D'AGGLOMERATION DE NIORT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT





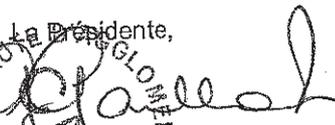
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demandes d'admission en non-valeurs Budget Activités Assujetties à TVA Année 2013

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotés ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de NIORT pour le Budget Activités Assujetties à TVA (27310 - liste NV 954051115), en raison des motifs énoncés dans les annexes

Sommes non recouvrées	
Année	Budget Principal
2000	0,01
TOTAL	0,01

arrêté à la somme de Zéro Euro et un Cent

La Présidente,

 GENEVIÈVE GAILLARD
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

Accusé de réception en préfecture
 079-247900806-20130624-C61-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 01/07/2013
 Date de réception préfecture : 01/07/2013

ADMISSION EN NON-VALEURS JUIN 2013 - BUDGET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA



Accusé de réception en préfecture
 079-247900806-20130624-C61-06-2013-1-BF
 Date de télétransmission : 01/07/2013
 Date de réception préfecture : 01/07/2013

ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	MONTANT	CUMUL ANNEE
2000	Département Economique	0,01	0,01
		0,01	0,01